



COMMUNIQUE AGREMENT FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES CAMPAGNE CAFE-CACAO 2022/2023

PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des prestataires désireux d'exercer en qualité de fournisseurs de Biens et Services au cours de la campagne 2022/2023, que **le délai de dépôt des dossiers d'agrément initialement fixé au 15 août 2022, est prorogé au 15 septembre 2022, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h au **Secrétariat du Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines, sis au 19^{ème} étage porte 17 à l'immeuble CAISTAB.**

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site du Conseil du Café-Cacao : **www.conseilcafecacao.ci**

Les dossiers seront soumis en **trois (03) exemplaires** dont **un (1) original et deux (02) copies**. Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises et dans l'ordre, seront acceptés et traités.

Les frais de dossier fixés à **15.100 F CFA par lot** choisi, sont payables en une seule fois sur le compte ouvert à cet effet dans les livres **d'ECOBANK sur le compte n° CI059 01001 120073163003 19.**

Pour toute information, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- **Téléphone : 27 20 25 56 42/27 20 20 27 50 / 27 20 20 28 64**



La Direction Générale